

À tous les membres en règle au 21 février 2025 de :  
COOPTEL COOP DE TÉLÉCOMMUNICATION

**OBJET : Assemblée générale annuelle des membres de Cooptel coop de télécommunication  
(ci-après, la « Coopérative » ou « Cooptel »)**

Cher membre,

Il me fait grand plaisir de vous convier à notre prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative (« **l'AGA** ») qui se tiendra le 20 mai 2025 à l'Église de la municipalité de St-Eugène-de-Grantham située au 1001 Rang de l'Église.

Vous trouverez ci-joint et ci-après les détails pertinents de cette assemblée :

1. Date : mardi, le 20 mai 2025
2. Heure : 18 h 00
3. Ouverture des portes : 17 h 25
4. Fermeture des inscriptions pour le droit de vote : 18 h 15
5. Endroit : l'Église de la municipalité de St-Eugène-de-Grantham située au 1001 Rang de l'Église

Vous recevez ici l'avis de convocation officiel à cette assemblée.

Seuls les membres en règle **en date du 21 février 2025**, ou leurs représentants dûment autorisés par une autorisation écrite (un membre un vote), seront admis à l'assemblée.

Si vous êtes un membre Affaires, vous devez obligatoirement avoir une autorisation en bonne et due forme. Seul le membre en règle peut se présenter à l'Assemblée. Dans le cas d'un membre résidentiel, ce dernier peut donner une autorisation à son conjoint ou son enfant majeur.

Si vous souhaitez obtenir un formulaire d'autorisation (*obligatoire pour les membres Affaires*) et/ou d'autres exemplaires des documents ci-joints, nous vous invitons à consulter notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.cooptel.ca> dans la section membre.

Coopérativement vôtre,

Mme Lyne Leblanc,  
Présidente du conseil d'administration de Cooptel  
p.j.